

PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTÉ POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE)

Description du programme:

Le programme de bourse d'été pour le personnel enseignant s'adresse aux enseignant(e)s du CSFP de Terre-Neuve-et-Labrador souhaitant poursuivre leurs études postsecondaires en français à Terre-Neuve-et-Labrador en présentiel, ou en ligne à travers d'autres établissements hors province.

L'objectif est de se perfectionner dans un domaine lié à leur rôle, de favoriser la rétention et de renforcer le milieu d'enseignement et d'apprentissage en français langue première.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, la personne candidate doit :

- au moment de la demande, avoir la citoyenneté canadienne ou avoir été légalement admis(e) au Canada à titre de résident(e) permanent(e) conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration ;
- avoir la résidence permanente dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

REMARQUE : les personnes candidates provenant d'autres provinces ou territoires doivent avoir travaillé à Terre-Neuve-et-Labrador pendant au moins une année scolaire immédiatement avant la date du programme universitaire;

- fréquenter un établissement postsecondaire situé dans un milieu francophone au Canada ;
- s'inscrire uniquement à des cours dont la langue d'enseignement est le français ;
- être présent sur le campus ou virtuellement à travers une autre institution pendant toute la durée du programme ;
- détenir un brevet d'enseignement valide de Terre-Neuve-et-Labrador ;
- avoir enseigné à Terre-Neuve-et-Labrador durant l'année scolaire précédente.

REMARQUE : le personnel enseignant en formation qui ont effectué un stage d'enseignement par l'intermédiaire de l'Université Memorial durant l'année précédente peuvent également présenter une demande ;

- s'engager à retourner enseigner dans le système scolaire (de la maternelle à la 12^e année) de la province de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année scolaire suivante.

REMARQUE :

Si la personne candidate reçoit une bourse et ne retourne pas enseigner dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador l'année suivante, la personne devra rembourser les fonds reçus. Les personnes candidates devront fournir au ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance une preuve qu'elles sont retournés à Terre-Neuve-et-Labrador et qu'elles enseignent dans le système scolaire de la maternelle à la 12^e année.

Administration

La personne candidate doit fournir les documents suivants :

- Une copie d'une preuve de citoyenneté canadienne ou une preuve d'admission légale au Canada à titre de résident permanent conformément aux dispositions de la Loi sur l'immigration doit accompagner toute demande.
- Une copie du certificat de naissance, qui est également accepté pour les personnes candidates nées au Canada.

Financement

REMARQUE : Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'assurer que la demande soit soumise au service des Programmes et services au moyen du formulaire Google avant la date limite.

L'attribution de l'aide financière aux personnes candidates retenues est soumise à la disponibilité des fonds. Le personnel enseignant répondant aux critères d'admissibilité peuvent se voir attribuer une bourse de 700 \$ par semaine, pour un maximum de six semaines (soit 4 200 \$).

Paiement

Les bourses seront versées directement aux personnes candidates retenues dès la réception du formulaire de certification de présence. **Le formulaire doit être signé par le personnel enseignant, ainsi que par un représentant du bureau du registraire de l'établissement fréquenté, et par le bénéficiaire de la bourse, une fois le cours terminé.**

T4A

- **Les formulaires T4A seront envoyés aux récipiendaires par le ministère.** Les revenus provenant des bourses et des subventions peuvent être exonérés de l'impôt sur le revenu. Il est de la responsabilité du candidat de vérifier s'il est admissible à cette exonération. Des informations sur les étudiants et les revenus sont disponibles [ici](#)
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) [ici](#)

Sélection

- Les personnes candidates seront informées de leur statut par courriel peu après la date limite.
- Les bourses seront attribuées aux personnes candidates en fonction de leur historique de participation au programme de bourses pour le personnel enseignant. **Les personnes candidates n'ayant jamais reçu de bourse seront prioritaires.** La sélection ultérieure sera effectuée en fonction du nombre d'années de participation et de la dernière date de participation au programme. Les personnes candidates ayant reçu une bourse récemment, ainsi que ceux ayant participé le plus souvent, seront accordés la priorité la plus faible.
- Les candidatures tardives seront évaluées dès leur réception et placées sur une liste d'attente.
- Si une personne candidate décide d'annuler sa bourse, elle doit contacter immédiatement le service des Programmes et services. **Cela doit être suivi d'une confirmation écrite de l'annulation.**

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter : **Voyages scolaires et bourses**

Division des Programmes et Services,
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
P. O. Box 8700, St. John's, NL A1B 4J6
Ou par courriel fellowships@gov.nl.ca

<https://www.gov.nl.ca/education/k12/french/bursaries/>

Les fonds pour ce programme sont fournis dans le contexte de l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.